

## L'abbé Pierre avait raison

Jamais assurément mouvement populaire n'aura aussi vite ému les autorités d'un pays avancé au point de traduire sur le plan législatif les aspirations du chef dudit Etat. C'est sans aucun doute le résultat le plus surprenant de la démarche entreprise par un collectif encore inconnu il y a quelques semaines : " Les enfants de Don Quichotte ", mené par Jean-Baptiste Legrand, un acteur ne bénéficiant jusqu'alors que d'un succès d'estime pour ses prestations.. Pourtant, avouons-le sans ambages, la question des Sans domicile fixe et des mal logés n'a rien de nouveau. Elle a néanmoins trouvé une résonance nouvelle sous l'action de ce collectif parfaitement relayé par les médias, l'opinion publique, puis le gouvernement et en l'occurrence Mme Vautrin et Mr Borloo. Si l'on établit la genèse du mouvement en cours, il suffit de remonter au 16 décembre dernier, date à laquelle des campements de sans abris s'établissent à Paris (notamment sur les berges du canal Saint Martin) et en province. Depuis lors, près de deux cent quatre-vingt SDF dorment dans des tentes de fortune installées par les enfants de Don Quichotte (prolongeant ainsi une initiative similaire de Médecins du Monde en 2005), rendant palpable une situation d'extrême précarité en matière de logement subie par des milliers d'individus désocialisés et de travailleurs pauvres. Et c'est en cela que cette initiative reste singulière : elle parvient à matérialiser l'invisible, en regroupant sur un même emplacement des individus d'horizons différents mais qui rencontrent pourtant des difficultés analogues. L'effet de masse joue par conséquent totalement son rôle et rend dérangeante l'exposition de ces souffrances. Dans ces conditions, il devient aux yeux de l'opinion publique impératif de réagir et pour les pouvoirs publics indispensable de se préoccuper de la question. Le sujet n'est pas plus brûlant qu'auparavant, mais il est conditionné de manière différente et engage des intervenants qui ne sont menacés ni par une surexposition médiatique qui lasserait l'auditoire, ni par une suspicion de partialité à résonance politique. Car il en va de la misère et de l'exclusion comme des autres sujets sociaux les plus brûlants : elles deviennent des constantes de la société et s'installent imperceptiblement comme des phénomènes inéluctables, auxquels le lecteur ou le téléspectateur s'habitue. Même les grandes figures qui défendent ces causes finissent par être délaissées à défaut de trouver de nouveaux tribuns susceptibles de prendre le relais. Ainsi, l'abbé Pierre, qui depuis son appel historique de l'hiver 1954 a été le porte-parole systématique des mal-logés, jusqu'à devenir la personnalité préférée des Français. Malgré tout, le fondateur d'Emmaüs, qui a bénéficié de la reconnaissance des décideurs politiques de tous bords n'est jamais parvenu à les faire plier sur la question qui lui tenait à cœur. L'abbé est finalement rentré dans le rang, avec des coups de gueule et des phrases assassines -à l'intention des hommes d'Etat - que le temps a rendu anecdotiques, au mieux sympathiques. Les militants du Droit Au Logement (DAL), soutenus par de nombreuses personnalités telles Emmanuelle Béart ou Léon Schwartzenberg ont subi le même sort. La vigueur, voire l'agressivité de leur démarche ont séduit dans un premier temps, puis ont fatigué l'auditoire, qui répugne à supporter la mise en scène de la misère sur petit écran à l'heure du dîner.

Le DAL, qui partait d'une simple idée de bon sens, à savoir réquisitionner les logements et bureaux vacants dans les grandes villes afin d'y loger des familles démunies a obtenu gain de cause sur le plan législatif, avec l'adoption d'un texte permettant d'investir les milliers de mètres carrés laissés volontairement et durablement sans occupant. La mesure s'avère au final inapplicable et laisse un goût d'inachevé à l'organisation caritative qui en était l'initiatrice. En ce sens, la démarche des enfants de Don Quichotte paraît plus pragmatique et moins violente. L'idée est d'isoler une partie du problème (les 280 SDF recensés), afin de leur offrir une solution individuelle personnalisée et durable. Au-delà, leur volonté est de se servir de ces expériences pilotes pour élargir le débat à la question globale de l'accès au logement des plus démunis. Elle semble par conséquent très respectable, car dénuée de caractère partisan et plus réaliste que polémique, à la différence des actions entreprises précédemment (occupation de l'église Saint Bernard par le DAL, prises de parti virulentes d'artistes à l'occasion des expulsions de Cachan...). Elle intervient en outre à un moment clé, alors que s'ouvre la campagne pour l'élection présidentielle, accompagnée de sa cohorte de promesses et d'engagements des candidats et de mesures d'urgence des autorités en place, pressées de faire bonne figure au moment de dresser le bilan de leur mandat. L'Etat a donc réagi avec vigueur et peut-être précipitation, en prenant tout d'abord le soin d'écouter les représentants des principales associations concernées, afin d'évaluer l'ampleur d'un problème qu'on semble redécouvrir. Mieux vaut tard que jamais en l'occurrence, même s'il semble troublant de devoir admettre que les élus du peuple s'étonnent aujourd'hui de la persistance d'un phénomène qui ne saurait être neuf. Toujours est-il qu'un dispositif

ambitieux a vu le jour en un temps record, articulé autour de plusieurs axes complémentaires. Tout d'abord, les " locataires " du canal Saint Martin vont bénéficier d'une mobilisation exceptionnelle : des travailleurs sociaux écoutent leur demandes, évaluent leur situation, avant qu'un logement ou un hébergement leur soit proposé par une cellule opérationnelle menée par la Ddass et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS). Ce dispositif est prometteur mais soulève de nombreuses questions sur la priorité accordée aux SDF du canal, en " oubliant " temporairement tous les autres. Comme l'explique Hervé Cardoso, de Médecins du monde, " Il faut penser à tous les autres, sous les ponts, sur le bord du périphérique. Qui va aller les voir, les sortir de là ? ", avant d'ajouter : " Un mois de rue, c'est une année pour s'en remettre. Quelques années de rue et c'est perpète "(Le Monde du janvier 2007). Le cas des sdf du canal n'est qu'une mince partie d'un iceberg de l'exclusion qui fait peu de vagues, mais pour lequel il va falloir trouver des opportunités d'évolution. C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan Borloo - Vautrin, qui vise à changer radicalement le système d'hébergement et à permettre que " toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence se voit proposer, en fonction de sa situation, une solution pérenne, adaptée, et accompagnée par un travailleur social si nécessaire. Ainsi, le plan table sur l'attribution prioritaire de 3000 logements HLM aux sortants de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), c'est-à-dire ayant accompli un parcours de réinsertion autorisant à envisager une autonomie réelle quant à la gestion d'un logement.

Par ailleurs, Les horaires d'ouverture des centres d'accueil d'urgence vont être étendus et les capacités d'accueil élargies. Il en est de même pour les espaces dits de stabilisation, qui permettent aux sdf de bénéficier pendant quelques semaines d'un soutien à leur réintégration à la communauté, avant d'envisager une insertion à long terme. Car tous les exclus du logement ne sont pas en mesure de gérer un logement. Comme en témoigne Pedro Meca, de l'association La Moquette, " Si l'on donnait trop vite le logement à un exclu, il transporterait la rue dans son logement. " (Le Figaro du 6 janvier 2007). D'où l'importance de l'accompagnement en amont de l'hébergement. Mais la question du logement ne saurait être réglée miraculeusement d'un coup de baguette magique, alors que des décennies d'efforts, même partiels, n'ont pas empêché les difficultés d'enfler. Car c'est avant tout le nombre de logements sociaux disponibles qui est en cause et pose problème, le parc disponible demeurant largement insuffisant.

Certes, l'Etat s'est engagé à n'offrir à l'avenir des places en HLM qu'à des familles qui en ont réellement besoin, et qui n'offrent pas suffisamment de garanties pour satisfaire les attentes de bailleurs privés. De nombreux appartements bénéficient en effet pour l'heure, notamment dans les grandes villes, à des couples dont les revenus dépassent les plafonds prévus pour l'octroi d'un logement social, sans qu'on soit en mesure de mesurer précisément le phénomène. La libération des locaux concernés devrait ouvrir des opportunités nouvelles pour accueillir ceux qui devraient en être les premiers bénéficiaires. Ceci étant, les autorités n'échapperont pas pour autant à l'urgence d'élargir de parc de logements sociaux, en lançant un vaste programme de construction de bâtiments neufs. Et c'est sans doute là que les difficultés risquent de s'approfondir. Ainsi, l'Etat s'efforce, par le biais du plan Borloo de rénovation urbaine, de remettre en conditions les immeubles existants, en consacrant cinq milliards d'euros sur cinq ans. Comment dans ce contexte imaginer consacrer des moyens supplémentaires à l'édification de structures nouvelles, si tant est que l'on trouve l'espace disponible à leur réalisation. La loi du 31 janvier 2007 sur le droit au logement opposable augmente de 25% l'objectif de construction de logements sociaux et très sociaux pour 2008 et 2009, tout en restant vague sur les moyens d'y parvenir.

Par ailleurs, elle étend à 250 villes membres de structures intercommunales à fiscalité propre les quotas imposant la présence de 20% de logements sociaux sur les sites concernés. Mais rien n'indique comment y parvenir, ni comment réunir l'indispensable enveloppe budgétaire accompagnant ces nouvelles obligations. Voter une loi dans l'urgence permet de faire bonne figure mais ne règle pas d'un éclair des situations confuses qu'on a tolérées pendant trop longtemps. L'abbé avait raison de se méfier des engagements de façade...